



Jean-Jacques LOZACH

Sénateur de la Creuse et Conseiller Départemental de Bourgneuf

<https://www.jjlozach.fr>

6 août 2020. Question adressée à Mme la ministre de la transformation et de la fonction publiques. Redéploiement territorial de fonctionnaires de la direction centrale des finances publiques et des services centralisés de l'État.

Date : 13 août 2020



M. Jean-Jacques Lozach attire l'attention de Mme la ministre de la transformation et de la fonction publiques sur l'état d'avancement du plan de relocalisation territoriale de fonctionnaires de la direction centrale des finances publiques. Dans le cadre du programme « action publique 2022 », le 4ème comité interministériel de la transformation publique est venu consacrer, le 15 novembre 2020, une double attente de proximité et de rééquilibrage des forces économiques et institutionnelles sur l'ensemble du territoire. À cette occasion, le Gouvernement s'est engagé à relocaliser une quarantaine de services ou entités hors de Paris et des grandes métropoles régionales, à l'échelon départemental voire infra-départemental, opérations concernant quelques 6 000 agents et organisées en deux séries d'appel à candidatures. Ces deux annonces ont suscité des espoirs sur un département très rural comme celui de la Creuse. Si la ville de Guéret a pu être retenue à l'issue du premier appel à candidature, il lui rappelle l'importance majeure pour le département que d'autres communes candidates puissent être également choisies à l'issue du second tour des sélections. Le plan particulier pour la Creuse (PPC), signé le 5 avril 2020 à Felletin en présence du Premier ministre fut élaboré sur la base d'un diagnostic implacable : la revitalisation du département ne peut être envisagée qu'à la condition expresse qu'il cesse de perdre de la population tous les ans. Il est donc impérieux de redonner une dynamique démographique positive et durable à partir de la délocalisation ou de la création d'emplois.